Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 30 Dhoulhajja 1443
29 Juillet 2022

N° 89

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1621**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1624**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1628**
Homologation de résolutions **1629**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1630**
Avis aux créanciers..... **1635**
Convocations
Sociétés anonymes **1636**
Divers
Avis au public..... **1638**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement des mandats des co-commissaires aux comptes

Société Tunisienne d'Engrais Chimiques «STEC»

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane

1009 El Ouardia Tunis

IU : 0002570Q

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 01 Juin 2022 enregistrée à la Recette des Finances Rue du Sahel - 45 Av. de la Gare - Tunis le 9 Juin 2022 sous le n°22700911, Quittance n°M032097, il a été décidé :

Le renouvellement des mandats des co-commissaires aux comptes le cabinet «CEGAUDIT» représenté par M.Lotfi Hammi et la société «Global Management» représentée par M.Rafik Jemai comme co-commissaires aux comptes jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Une copie du procès-verbal a été déposée au centre national du registre des entreprises le 15 Juillet 2022 sous le n°202254212.

2022R01884SANB2

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 27. 500.000 DT

Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0496311 P

En vertu du procès-verbal de la 199ème Réunion du Conseil d'Administration du 30/5/2022, enregistré à la recette des finances du Lac le 20/6/2022, Quittance n°M069190 - Enregistrement n°11704867 dont une copie originale déposée au registre national des entreprises le 20/7/2022 sous le numéro 202256122 a été décidé de :

Renouveler le mandat de Monsieur Moez Terzi dans ses fonctions du Directeur Général d'Attijari leasing pour la période de 2022 à 2024 après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2024.

Renouvellement de la composition des comités de risque et d'audit interne.

2022R01885SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital en numéraire

SOCIETE ZITOUNA TAMKEEN

Société anonyme

Au capital de 3.750.315 Dinars

divisé en 3.750.315 actions de un dinar chacune

Siège social : Immeuble Zitouna Tamkeen, zone industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord - 1053 Tunis, Tunisie.

Matricule Fiscal : 1432352G/P/M/000

ID RNE : 1432352G

La société est une institution de microfinance selon les mécanismes et modalités des finances islamiques conformément au Décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

Tout actionnaire détenant au moins cinq actions a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales ordinaires sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales extraordinaires sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

Répartition des résultats :

- Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents.

- Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis en date du 15/6/2022 sous le na 22702745 et quittance n°4625, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 14 juillet 2022 sous le n°AC01882022, il a été décidé ce qui suit :

L'augmentation du capital social de trente et un millions deux cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq dinars (31.249.685 D) pour le porter de trois cent quatre-vingt-cinq dinars (31.249.685 D) pour le porter de trois millions sept cents cinquante mille trois cents quinze (3.750.315 D) dinars à trente-cinq millions dinars (35.000.000 D) dinars et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales laquelle augmentation sera réservée au profit des société MAJDA TUNISIA, ZITOUNA CAPITAL, ZITOUNA TAKAFUL, BANQUE ZITOUNA, MAJA SMART SOLUTIONS; ZITOUNA FINANCE, ZITOUNA PAIEMENT, Nabil ELMADANI et Adel ALAYA.

Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de trente et un millions deux cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq (31.249.685) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un dinar (1 000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération en numéraire devra être effectuée à hauteur d'un montant de vingt-trois millions deux cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq (23.249.685 D) au plus tard le 5 décembre 2022.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

Les fonds provenant des versements seront déposés à Banque ZITOUNA agence siège au Kram au compte indisponible n°25 000 000 0000936677 65 ouvert au nom de la société ZITOUNA T AMKEEN IMF.

Le dernier délai de souscription est fixé au 5 décembre 2022 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022R01901SANB2

Nomination et renouvellement

De mandats au conseil d'administration

SOTRAPIL

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL- S.A

Au capital de 20.691.000 dinars

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis

Matricule Fiscal : 006473H/A/M/000

CNSS : 62698-36

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2022, enregistré à la recette des Finances Charguia Tunis, le 20 juin 2022 sous le n°22705020 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises le 14 juillet 2022 sous le n°202253994, il a été décidé ce qui suit :

Le renouvellement des mandats de :

- Monsieur Hédi Youssef en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne des Industries de Raffinage pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024,

- Madame Ines Charaabi en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne des Industries de Raffinage pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024,

- Monsieur Khaled Beji en tant qu'administrateur représentant l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024,

- Monsieur Mohamed Hedi Cherif en tant qu'administrateur représentant la Société Nationale de Distribution de Pétrole pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024,

- Monsieur Hichem Driss en tant qu'administrateur représentant le groupe Driss Marhaba pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024,

- Madame Aziza Driss en tant qu'administrateur représentant le groupe Driss Marhaba pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024,

- Monsieur Ahmed Naim Kechaou en tant qu'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024.

- La nomination de Monsieur Fethi Bellaouied en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne des Industries de Raffinage en remplacement de Madame Basma Loukil pour la période restante et qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2022,

- La nomination de Monsieur Sami Jebari en en tant qu'administrateur représentant l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières en remplacement de Monsieur Faycal Abid pour une période de trois ans qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les états financiers de l'exercice 2024,

Ainsi la composition du conseil d'administration de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines comporte Mesdames et Messieurs ci-dessous cités :

- Ayed Mbarek Halleb : représentant la STIR,

- Hmaid Ben Salem : représentant la STIR,

- Ines Charaabi : représentant la STIR,

- Hédi Youssef : représentant la STIR,

- Fethi Bellaouied : représentant la STIR,

- Mohammed Hédi Cherif : représentant la SNDP,

- Khaled Beji : représentant l'ETAP,

- Sami Jebari : représentant l'ETAP,

- Hichem Driss : représentant le Groupe Driss Marhaba,

- Aziza Driss : représentant Groupe Driss Marhaba,

- Ahmed Naiim Kechaou : représentant les petits porteurs.

2022R01906SANB2

Augmentation du capital

Société LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES «A.T.A.»

Société anonyme

Au capital de 620.000 Dinars

Siège social : 10, rue Ibn Khaldoun - 1000 - Tunis

Identifiant Unique : 0047221P

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 janvier 1997 enregistré à la R.E.A.S 1er bureau de Tunis, volume 21, série E, case 398 dont un exemplaire a été déposé au greffe du tribunal de Première Instance de Tunis, en date du 27 Mai 1997 sous le n°D25417497, il a été décidé d'augmenter le capital social de 80.000 dinars pour le porter de 620.000 dinars à 700.000 dinars et la création de 800 actions nouvelles de 100DT chacune.

A la suite de cette augmentation, une déclaration de souscription et de versement a été faite devant Monsieur Le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis en date du 4 juin 1997 et enregistrée le même jour, volume 19, série D, case 382 et la liste des souscripteurs a été enregistrée à la R.E.A.S 1er bureau en date du 4 juin 1997 volume 19, série D, case 383.

En application de la loi 95-44 en date du 2 mai 1995 tous les documents ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 17 septembre 1997 sous le n°D25417497.

2022R01919SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Société LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES «A.T.A.»

Société anonyme

Au capital de 803.000 Dinars

Siège social : 10, rue Ibn Khaldoun - 1000 - Tunis

Identifiant Unique : 0047221P

Dénomination Sociale de la Société : LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES «A.T.A»

Forme juridique : Société Anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Siège social : 10, rue Ibn Khaldoun - 1000 - Tunis

Objet social : Création, réalisation, gestion et exploitation de centre d'animation culturel et touristique, de salle de spectacle de cinéma et tout autre espace culturel nécessaire pour l'activité de la société.

Durée : 99 ans

Dépôt au Centre National du Registre des Entreprises : Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2021 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 14 juillet 2022 sous le n° AC01892022.

Montant de l'augmentation du capital en numéraire et par conversion de créances : trois cent quatre-vingt-dix Dinars (390.000 DT) par conversion de créances et sept mille Dinars (7.000 DT) en numéraire.

Nombre d'actions à souscrire : trente-neuf mille sept cents (39.700) actions nouvelles.

Valeur nominale des actions à émettre : Cent Dinars (100 DT) chacune.

Apport en nature : Néant

Avantages particuliers prévus : Néant

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social.

Sur ces bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription au capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque BIAT dans le compte indisponible ouvert sous le numéro 08004000621051782978, intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation».

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de parution de cette notice au JORT. La souscription pourrait être clôturée avant ce délai en cas de souscription intégrale des actions formant l'augmentation du capital.

Modalité de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion : la convocation de l'assemblée générale extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2022R01920SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «DIADEME»

Société à responsabilité limitée

Capital social de 150.000 dinars

Siège social : Avenue Abou El Kacem Echabbi, impasse 'El Bahja' n°05 Ariana

Identifiant unique : 0874097K

1- Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 Juillet 2022, enregistré

à la recette des finances Cité administrative Ariana en date du 20 Juillet 2022, reçu numéro 105261, numéro d'enregistrement 22703667 :

- Constatation du décès de la gérante Nadia Ben Hadid épouse Ksontini en date du 26 octobre 2020, titulaire de la CIN n°792440 délivrée le 9 octobre 2000.

- Application de l'article 13 des statuts qui dispose la non dissolution de la société en cas de cessation des fonctions du gérant.

2- Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 Juillet 2022, enregistré à la recette des finances Cité administrative Ariana en date du 15 Juillet 2022, reçu numéro 104239, numéro d'enregistrement 22703607.

- Agrément de la cession de la totalité des parts sociales de Monsieur Lassaad Ksontini équitablement entre Dorra Ksontini et Elyes Ksontini.

- L'assemblée générale décide d'agréer Dorra Ksontini titulaire de la CIN n°07464593 et Elyes Ksontini titulaire de la CIN n°14327646 en tant que nouveaux associés.

- Ainsi l'article 7 des statuts de la société a été modifié.

- Nomination de Monsieur Imed Ben Hadid, titulaire de la CIN n°4628705 délivrée le 4 Février 2013, gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

- Ainsi l'article 10 des statuts de la société a été modifié.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

Les deux procès-verbaux sus-indiqués ont été déposés au Registre National des Entreprises le 20 Juillet 2022 sous le numéro 202255982.

2022R01882SRLB2

STE IMMOBILIERE EL BERZA

Forme juridique : SARL

Capital : 150.000 DT

Adresse : 07 Rue Ibn Al Nafis Zi 2015 Le Kram Tunis

M.F : 1025188V/P/M/000

Suite au procès-verbal du 27/6/2022 enregistré à la recette des finances de la goulette daté du 29/6/2022 sous le n°93962 quittance n°22704595.

Il a été décidé de corriger le prénom du gérant Mohamed Zoghlami au lieu de Mohamed Lakhdher Zoghlami.

2022R01909SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Béja le 8/7/2022 sous le n°22204143 quittance n°M042655 Mme Madiha Bent Fadhel El Gharbi a vendu à Mme Thouraya Bent Ahmed Redifi la totalité du fonds de commerce sis à la rue Taha Housain n°27 cité Erraoudha Béja exploité comme jardin d'enfant et crèche.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 23/7/2022.

2022T00837FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 6/6/2022 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 7/6/2022, quittance n°MO34731, enregistrement n°22201974. Mme Imen Ben Romdhane titulaire de la CIN n° 08937777 délivrée le 18/11/2004 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en la vente de produits alimentaires et fruits secs sis à la route touristique La Corniche; Bizerte et ce à Mr Mohamed Ben Youssef titulaire de la CIN n°08985942 délivrée le 5/02/2015 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du fonds de commerce sis à la route touristique La corniche; Bizerte et au cabinet de maître Bouchoucha Haythem avocat près du tribunal d'appel sis au 21 Avenue Habib Bourguiba - Bizerte.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» (IP 1522/209) et au journal le «Quotidien» (IP 1522/203) du 23 juin 2022.

2022T00838FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 20/6/2022 enregistré à la recette des finances Ezzahra en date du 22/6/2022 sous le n°22201380 quittance M038238, Mr Imed Elkahla a vendu à la société Jasmin de Damas pour la gestion et l'exploitation des restaurants un fonds de commerce d'industrie pâtisserie exploité au 115 avenue 2 Mars Ezzahra Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues, à l'étude de Maître Tarek Sediri, avocat à la cour de cassation, sise Immeuble Hala centre Bureau n°201 2ème étage - place 9 Avril Hammam-Lif dans les 20 jours de la publication de cette annonce, au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 14/7/2022.

2022R01877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. en date du 17 et 20 juin 2022, enregistré à la recette des finances H.Thameur Tunis en date du 5/7/2022 sous n°22202060 quittance n°M49696, société la nouvelle commerciale alimentaire Sarl MF K0005495, représentée par Mr Lotfi B. Amara CIN n°00072573 a vendu la totalité du fonds commercial avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour tout commerce sis au 5 rue Denmark Tunis à la Société Zoghbi Distribution Sarl MF V1680382 représentée par Mr Houssein Zoghbi CIN n°07178535.

Les oppositions auront lieu entre les mains du Houssein Zoghbi à l'adresse du fonds vendu durant 20 jours dès la date d'annonce au JORT. Cet acte a été publié dans le journal Echourouk le 22/7/2022.

2022R01880FCCC2

Echange des Fonds Commerciaux

Suivant acte S.S.P. en date de 4/4/2021, enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina en date du 15/4/2021, sous n°21201399 quittance n°MO23371.

Une négociation a eu lieu entre les deux frères Nejib Abid et Nizar Abid, afin que Nejib Abid devient propriétaire des deux fonds commerciaux sis au 04 Rue Hafouz Ben Arous, et tous deux (magasin + entrepôt) sont destinés à faire face à tous types d'activités commerciales et sont actuellement exploités dans le commerce de produits d'entretien et d'articles ménagers avec tous leurs éléments corporels et incorporels.

Son frère Nizar Abid est le propriétaire de fonds commercial sis 26 Rue Hafouz Ben Arous, qui est destiné à se livrer à tous types d'activités commerciales et est actuellement exploitée dans le commerce de produits d'entretien et de parfums avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains du Nejib Abid à l'adresse du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la date de la parution de ceci au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Echourouk» le 4/5/2021.

2022R01881FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de livres écrits en date du 6/7/2022 et enregistré à la recette des finances de nouvelle Médina le 7/7/2022 reçu n°M053984 bon d'inscription n°22202961 Mme Hajer Fraiji titulaire de la CIN n°07110047 situé au 17 Rue Abu Zomaa El Belaoui Fouchana a vendu à Mr Yamen Awled Amor titulaire de la CIN n°05429777 tout le fonds de commerce pour Café situé au 115 rue Om Kalthoum Ben Arous.

Les objections sont acceptées chez Maître Maddouri Adel Avocat situé à 49 avenue de Habib Bourguiba Mégrine et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République de Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Acourouk le 21/7/2022.

2022R01890FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Medjez El Bab le 24 juin 2022 sous le n°22201419 reçu n°M030977, Mme Nefissa bent Amor Ben Ahmed Ali CIN 02260410 a vendu à Mme Ines bent Ali Ben Kadour Ben Salem titulaire de la CIN n°09452400, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'avenue Habib Bourguiba à Medjez El Bab.

Toutes les réclamations doivent être adressées au bureau de Maître Monia Ben Attia avocate à la cour de cassation sis à l'avenue Habib Bourguiba Medjez El Bab dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Temps du 16 Juillet 2022.

2022R01891FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, enregistré à Emourouj le 27/6/2022, quittance n°M051358, Mr. Hasan Guennichi a vendu à Mr Mouldi Khemira, le fonds de commerce exploité vente produits plastique et meubles dans le local situé au 04 av 20 Mars Mourouj 4 Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées au siège du fonds de commerce vendu, 20 jours de la publication du présent avis JORT le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 7/7/2022.

2022R01893FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé le 12/7/2022 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 15/7/2022 quittance M072315, n° d'enregistrement 22205614. Les héritiers de Mouwafak ben Abdejlil Khachnawi résident Rue Cité Essourour Sbitla Kasserine ont vendu à Houssem Abidi la totalité du Fonds de commerce de la pharmacie sise à délégation Hichria Sidi Bouzid. Toutes oppositions sur le prix se fera entre les mains de Monsieur Abdejlil Khachnawi sis à cité Essourour Sbitla Kasserine à compter de la parution de cette insertion au J.O.R.T.

Cette insertion est parue dans les journaux Alchourouk et Le Quotidien du 19/7/2022.

2022R01894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du Fonds de commerce identifié par la signature du 11/7/2022, immatriculé à la recette des finances à Hammamet le 18/7/2022, sous le numéro 104406M. En conséquence, la société ILE Bourbon, en la personne de son représentant légal, a cédé à Monsieur Mohammed Amine Sinini l'ensemble du Fonds de commerce de l'activité Café salon de thé situé dans la résidence Al-Wafa'a, route Al Hammamet Al-Murazaqa.

Toutes les contestations seront reçues en l'étude au bureau du notaire du contrat, Me Ayoub Boughzela, avocat, Nahj Al-Dustour, à Nabeul, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publié au journal le Quotidien le 21/7/2022.

2022R01898FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bizerte en date du 13/7/2022 la société SOPAC vend la totalité du fonds de commerce sise à l'avenue Salah Ben Ali Bizerte à Karim Dhabri. Cette annonce est publiée dans le journal «Le Quotidien» le 20/7/2022. Les oppositions se feront entre les mains de Karim Dhabri demeurant à 16 rue Ghana Bizerte dans les délais légaux.

2022R01903FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 7/7/2022 enregistré à la recette des finances Ksar-Hellal sous le n°22201238 Lotfi Gleoui a cédé à Mohamed Ayed la totalité du fonds de commerce 1 sis à Avenue Habib Bourguiba Ksar-Hellal avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 22/7/2022.

2022S00854FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, signature légalisée en date du 23 juin 2022 et enregistré à la recette des finances de la Goulette en date 23 juin 2022 sous le numéro 21204452 quittance n°90569 la société «yosra mrad» Sarl vend à Mme Souad Hamammi la totalité du fonds de commerce, destiné à «coiffure et esthétique et sis au 19 bis rue des carthaginois (lot n°364 Ain Zaghouan) 2046 Tunis.

Les oppositions seront recevables au siège du fonds de commerce, chez l'acheteuse durant les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa en date du 13/7/2022.

2022S00857FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce en date du 15 juillet 2022, signé le 18 juillet 2022, enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba n°1 Monastir sous le numéro 22204354 quittance n°M046881 le 19 juillet 2022, la société WOOD'S 72 SUARL identifiant unique n°1589807G a vendu à la société BROTHER'SSWEET AND TASTY, SARL en cours de constitution, le fonds de commerce sis à cité el OMRANE (prés meublatex).

Les oppositions au paiement du prix se font à l'adresse du fonds auprès de l'acheteuse durant les 20 jours qui suivent la parution de la présente annonce au JORT.

Il a été publié au journal Achourouk le 23 juillet 2022.

2022S00865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Nous, Maître Abdelwahed Hagui son matricule fiscal MF : 1345653/E et son assesseur Maître Adel Ben Ameur, notaire à Sousse, nous avons conclu un contrat de vente d'un fonds de commerce entre Monsieur Allala Ben Ali Ben Larbi Abdaoui et Monsieur Habib Ben Mohamed Ben Sassi Sassi, le jeudi vingt-trois juin 2022. Par cet acte Monsieur Allala Abdaoui a vendu la totalité de la moitié du fonds de commerce où il exerce l'activité de vente d'articles ménagers sis à la Route de Monastir M'saken Sousse 4070, matricule fiscal numéro 929847B et le registre de commerce numéro A0959702005, il a acquis sa propriété par l'exploitation permanente suivant l'acte de location Signé et légalisé à la commune de M'saken le 27/7/2005 et enregistré à la recette des finances Farhat Hached M'saken le 18/8/2005 quittance numéro M048250 enregistrement numéro 05302392 qui comprend Les éléments incorporels qui consistent en La clientèle. La réputation commerciale et les éléments corporels qui consistent en les équipements nécessaires pour l'exploitation, le prix de vente global de l'objet de vente est de l'ordre de cinquante mille dinars (50.000.000 dinars). Il a été publié dans les quotidiens en arabe et en français le 16/7/2022.

2022S00866FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 28 et 29 et 30 Juin 2022 et enregistré à la recette des finances Sfax en date du 5/7/2022 quittance M090173 enregistrement n°22202971.

Mesdames :

1) Maymouna Amouri

2) Leila et Salma et Hanen et Hajir Jarraya demeurant au 12 Rue Mahamed Ali Sfax.

Ont désisté pour le compte de Madame Rania Bent Mohamed Masmoudi sise à l'avenue Habib Bourguiba km 6 Elain Sfax sur la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux destiné au commerce du Bijoux dans le local sis à la Rue Sidi Belhasan n°23 ancien Médina Sfax inscrit au Registre national des Entreprises sous le Numéro 0024494Q ancien registre de commerce :

A1137021997.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Madame Rania Masmoudi dans le local où s'exercer le fonds de commerce à l'adresse précitée, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne JORT.

Le présent avis est apparu au journal Essabeh le 16/7/2022.

2022X00931FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à Sfax le 4/7/2022 numéro d'enregistrement 22203034, numéro de quittance M058972 : Monsieur Rachid Ben Said Ben Omar Maghrbi a cédé la totalité du fonds de commerce au magasin de vente de fruits Secs situé à Cité bahri 3 n°454 Sfax à Madame Naima Ben Mohamed Ben Eltaif Mahdawi épouse Jomaa Mahdawi.

Une copie de l'acte est déposée à l'étude de Maître Lamia Ayadi immeuble elmanar escalier A étage 3 Sfax.

Toute opposition doit être faite entre les mains du Maître Lamia Ayadi dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal "Achourouk" le 22/7/2022.

2022X00932FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisé à la municipalité de Sfax le 13-7-2022 et enregistré à la recette des finances route de Tunis reçu n°M076409, enregistrement n°22202205, M.Kamel Ben Mefteh en sa qualité de propriétaire, demeurant à l'avenue 19 juillet immeuble Naifar 5ème étage immeuble n°5 Sfax, vend à Mad Naziha Makni épouse Hafsi demeurant à wed ziedy avenue Chem immeuble Ben Amor (maison Neder Ben Amor Sfax, la totalité du fonds de commerce «Ahmed GSM» avec tous ses éléments corporels et incorporels du local destiné à la vente téléphones et accessoires.

Le prix de vente est consigné chez l'acheteuse Mad Naziha Makni et les oppositions éventuelles devront être faites dans son lieu à wed ziedy avenue Chem immeuble Ben Amor (maison Neder Ben Amor) Sfax, dans les délais légaux.

2022X00937FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 15/7/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 18/7/2022 (n°22203532 reçu MO70429), Mr Salem Ben Mostafa Ben Ahmed Ben Yedder demeurant à la rue Farhat Hached Grombalia a cédé la totalité du fonds de commerce destiné en un café "café virage" et dérivés avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la rue de Hédi Chaker Grombalia 8030, en faveur de Ezzddine Ben Mokthar Ben Ali Aissaoui domicilié au Dawer Hlel, Grombalia inscrite au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique 1189257X.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur Mr Ezzddine Aissaoui à son adresse au Dawer Hlel, Grombalia dans 20 jours à partir de la publication de cet avis.

Cette vente a été publiée au journal Assabah le 21/7/2022.

2022401912FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 14/7/2022 enregistré à la recette des finances de Manzel Jmil le 15/7/2022 enregistrement numéro 22200948. Madame Monia Noomane demeurant à l'Avenue de la République Manzel Jmil Bizerte, a cédé son fonds de commerce, à Mr Anis Saidi demeurant à Abebssa Sajnene Bizerte exploité dans le local situé à l'Avenue Bab Rmal Manzel Jmil Bizerte.

Toutes oppositions à cet acte peuvent être présentées au cabinet de maître Naimi Naim situé au 114 Avenue Habib Bourguiba Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet acte a été publié au journal «Achourouk» du 21/7/2022.

2022401917FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 6/11/2021 enregistré à la recette des finances de Manzel Jmil le 20/12/2021 enregistrement numéro 22200813. Madame Monia Noomane demeurant à l'Avenue la République Manzel Jmil Bizerte, a cédé son fonds de commerce, à Madame Nadia Ghoiyel demeurant à l'Avenue de la République Manzel Jmil Bizerte exploité dans le local situé à l'Avenue Habib Bourguiba Manzel Jmil Bizerte.

Toutes oppositions à cet acte peuvent être présentées au cabinet de maître Naimi Naim situé au 114 Avenue Habib Bourguiba Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet acte a été publié au journal «Achourouk» du 24/6/2022.

2022401918FCCC2

Location gérance libre

Résiliation du bail de Fonds de commerce

En vertu d'un contrat de résiliation de bail de Fonds de commerce identifié par la signature du 19/4/2022, immatriculé à la recette des finances, Rue Al-Tayeb Al-Muhairi, Nabeul, le 5/9/2022, selon le numéro M046161. En conséquence, M. Hisham Al-Hasiki et M. Mohamed Dakno ont annulé l'origine commerciale de la boutique destinée aux commerces de toutes sortes, située à rue Maghreb à Nabeul 8000.

Toutes les contestations seront reçues à l'étude au bureau du notaire du contrat, Me Ayoub Boughzela, avocat, Nahj Al-Dustour, à Nabeul, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publié dans le journal le Quotidien le 21/7/2022.

2022R01899FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 10/6/2022, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 11/7/2022 sous n°22302206 Quittance n°M053787. Mr Mohamed Berayana, titulaire de la CIN n° 02925753, a loué à Mr Ahmed Jasser Moualhi, titulaire de la CIN n°12877116, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Vente Poisson, (MF : 0107407H) sise à Avenue Mongi Slim Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 2 ans renouvelables à partir du 16/6/2022 au 15/6/2024. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 23/7/2022.

2022S00860FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 01/4/2022, enregistré à la recette des finances Victor Hugo à Sousse en date du 10/5/2022 sous quittance n°M036251 et enregistrement n°22301394, la Société «Société Tunisienne de Promotion du Tourisme, S.T.P.T. - Salwa City - Tej Marhaba» S.A. immatriculée sous l'identifiant unique n° 44646 Z, en la personne de son représentant légal, a donné en location-gérance à la «Société TUNISIA FOOD X'PERIENCE, TFX» S.A.R.L. immatriculée sous l'identifiant unique n°1759218 M, en la personne de son représentant légal, la totalité du Fonds de Commerce consistant en un Café Touristique exploité sous le nom «TEJ MAHAL» sis à l'hôtel TEJ MARHABA, Avenue Taieb M'hiri Sousse.

La présente gérance libre a été conclue pour une durée de six années, commençant le 01/5/2022 et finissant au 30/4/2028.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Echourouk et Le Quotidien du 22/7/2022.

2022S00861FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Marsa le 12 Juillet 2022 sous n° 22304369, reçu n°86585 Mr. Mohamed Ali Boukhalfa a loué à la société General food and beverage (G.F.B.) s.a.r.l, représentée par son gérant Mr Ilyes Derouich la totalité du fonds de commerce destiné à tout type de commerce, exploité dans le local sis à la rue de dheheb, r.d.c, zone industrielle, Sidi Daoud, La Marsa, Tunis.

Cette annonce est parue dans le journal Echourouk du 19/7/2022.

2022401910FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Rezgui Rachida Cité Bellevue Béja

M.F : 1736545B/N/C/000

En vertu d'un acte sous seing privé datant du 15/9/2021, enregistré à la recette des finances au 1er bureau de Béja, sous n°21907188, quittance n°M054906, la société ELMAZRAA sise à société Poulina route principale n°1 Zahra à Ben Arous a loué le fonds de commerce exploité à la vente des viandes de poulet et dérivés, situé à l'angle des rues Farhat Hachad et Assad Ibn Fourat à Mme Rezgui Rachida CIN n°03664078.

Les oppositions seront dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T

Cet avis a été publié au journal "Achourouk" le 3/6/2022.

2022401913FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite au contrat de location de fonds de commerce entre Mm Faten et Mm Naima Sfaxi signé et légalisé de signature à la municipalité de Bizerte et enregistré à la recette des finances rue Tarek Eben Zied Bizerte le 11 juillet 2022 quitance n°M057106 sous le numéro 22303008 et par le quel acte Mm Faten et Mm Naima Sfaxi ont été justifiées à Mr Adel Bellahwel cin n°08387609 la totalité du fonds de commerce dont ont propriétaires fonds de commerce cocu et devenu propre propriété à leur père la fin Fawz Edine Sfaxi sis au local qui se trouve au cour 13 janvier 1959 n°157 Bizerte prépare pour l'activité d'un restaurant spécialisé dans la restauration légère et ce à la totalité de la somme de mille cinq cent dinars déclare être chargé de recevoir toute opposition au paiement du prix de la dite location et ce dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk daté du 22 juillet 2022.

2022401920FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Amicale des agents et personnels de la cité universitaire el Mourouj

Adresse : Rue des martyrs El Mourouj 3

- Rapprocher les liens d'amour, de coopération et de communication entre les employés de la cité universitaire.

- Honorer les employées retraités de la cité universitaire el Mourouj.

- Apporter des aides financières au profit et des employés de la cité universitaire affilier à l'amicale.

- Réaliser des activités culturelles au profit des employés de la cité universitaire et leurs enfants.

- Fournir des tickets de restauration aux membres de l'Amicale

Président : Khammar Adel

Secrétaire général : Meddahi Sondes

Trésorier : Hammami Lotfi.

2022R01883APSF1

Avis

L'association : Amicale des ouvriers et des fonctionnaires des foyers Universitaires de Hammam Chatt.

Siège de l'association : Cité Universitaire Kheireddine Ettounsi hammam Chatt.

Objectif :

- Octroi des aides financières aux ouvriers et fonctionnaires affiliés à l'amicale.

- Faire des activités culturelles et de divertissement au profit des ouvriers et fonctionnaires.

- Rapprocher les liens de coopération entre les ouvriers et les fonctionnaires.

- Honorer les ouvriers et les fonctionnaires retraités à l'amicale.

Fondateurs :

- Président : Halima Chokri

- Président adjoint : Mahdi Cherif

- Secrétaire général : Kalthoum Chnitir

- Secrétaire général adjoint : Rihab Dridi

- Le trésorier : Naoufel Bsaiess.

Membres ordinaires :

Najoua Arfaoui

Mehrez Hogli

Hattab Ben Rjab.

2022R01892APSF1

Création d'un groupement de développement dans le domaine de l'agriculture et de la pêche

Suite à la décision de Mr le Gouverneur délégué de Béja en date du 21/5/2010 sous le numéro d'ordre 130 il est crée le groupement de développement dans le domaine de l'agriculture et de la pèche

Siège social : CARRIERE DE FER NEFZA

Président Houimli Kilani.

Objet :

1- La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde

2- Installation de leurs périmètres d'intervention en équipements et infrastructures de base agricoles et rurales

3- La participation à l'encadrement de ses adhérents et leur orientation à l'utilisation meilleures techniques agricoles en vue d'augmenter la productivité de leur expiation agricole par l'amélioration des systèmes d'irrigation et des techniques d'élevage.

4- Exploitation agricole et vers le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevages

5- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agirais

6- L'établissement de relation de coopération et échange des expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricole locaux et étrangers

7- L'accomplissement d'une matière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2022R01900APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 13/4/2021, sous le numéro 4/2021. Il a été crée un Groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : Ain Mazer, Sfaya, Jradou

Délégation : Sakiet Sidi Youssef

Dénomination : Oued Zéna

Siège social : Oued Zéna

- Nom du président du conseil d'administration : Ezzedine Ben Lakhdher Rouwaymia.

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérant.

2022R01902APSF1

Avis

Dénomination : Association Méditerranéenne d'analyses Financières et Economiques

Siège : 41, Rue de la Liberté, Cité Bouchoucha Le Bardo.

Objectifs :

- Participer au développement de la recherche scientifique dans le domaine de la finance et de l'économie et créer des liens scientifiques, culturels et sociaux entre les spécialistes de l'économie et de la finance.

- Encourager les recherches et les études de la Finance et de l'Economie.

- Etablir des relations avec des associations et des organisations ayant les mêmes objectifs et échanger les recherches et les idées dans le domaine financier et économique.

Membres :

Président : Zied Ftiti

Trésorière : Hasna Chaibi

Secrétaire générale : Wided Khiari.

2022R01905APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association la Main de l'espoir

Siège social : Résidence palais Royal C 23, 159 rue Sidi Salah Chotrana 1 2036 Soukra.

Objectifs :

- Contribuer au maintien de l'éducation des jeunes des conditions et structure

- Contribuer à améliorer la gestion au profit du pays et embellir les villes et les campagnes

- Chercher à redorer l'image du pays dans le monde

- Etablir des liens avec des associations et des organisations semblables au pays et à l'étranger.

Membres :

- Président : Naama Chabbi

- Secrétaire général : Mohamed Noomane Ben Maaouia

- Trésorier : Ghazi Mejbri.

2022R01908APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau

SYNDICAT DES CO-PROPRIETAIRES

DEUX OUEDS RIVE CENTRE

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale élective du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES «DEUX OUEDS RIVE CENTRE» du 22 Août 2021 enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 6 septembre 2021 sous le n°21703648; Quittance n°M056621 il a été décidé l'élection d'un nouveau bureau pour deux ans 2021-2022 et 2022-2023 composé de 6 membres comme suit : Scrimenti Carine ép Ayadi président, Oueslati Dhafer Trésorier, Ghariani Salma vice-président, Kallel Souheil Membre, Chaabouni Radhouane Membre, Hadded Hajer Membre, avec la délégation de tous pouvoirs pour signer les chèques bancaires à Mrs : Weslati Dhafer et Scrimenti Carine.

2022R01878APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble immatriculé suite à un jugement de licitation

Etude Maître Naceur Hammamia

Avocat à la cassation

24, Rue Daghbagi - Tunis 1000

Tél : (71) 352-128

Fax : (71) 337-123

Email : naceur@hammamia.tn

MF : 783876/A/A/P/000

I- Les poursuivants :

1/ Fatma Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

2/ Hasna Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

3/ Chadhliya Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

4/ Najet Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

5/ Hadia Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

6/ Aliya Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

7/ Mohamed Habib Ben Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

8/ Mohamed Adel Ben Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

9/ Mohamed Hadi Ben Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

10/ Ridha Ben Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

11/ Amel Bent Mohamed Taher Ben Hédi Belhaj, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

Tous ont élu leur domicile à l'adresse de leur l'avocat Maître Naceur Hammamia, Avocat à la cassation, au 24, Rue Daghbagi, Tunis 1000.

II- Les parties objet des poursuites :

II-1 : Fils de Abdesslem Ben Nasser Ghiloufi à savoir :

1/ Sabri Ghiloufi, sans registre de commerce demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha le Bardo Tunis. Ou le cas échéant : à l'avenue Taieb M'hiri n°14 le Bardo Tunis.

2/ Nebil Ghiloufi, sans registre de commerce, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha le Bardo Tunis. Ou le cas échéant : à l'avenue Taieb M'hiri n°14 le Bardo Tunis.

3/ Nassira Ghiloufi demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha le Bardo Tunis. Ou le cas échéant : à l'avenue Taieb M'hiri n°14 le Bardo Tunis.

4/ Nasser Ghiloufi demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha le Bardo Tunis. Ou le cas échéant : à l'avenue Taieb M'hiri n°14 le Bardo Tunis.

5/ Rachid Ghiloufi demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha le Bardo Tunis. Ou le cas échéant : à l'avenue Taieb M'hiri n°14 le Bardo Tunis.

II-2 : Abdelaziz Ben Mohamed Taher Ben Hédi Belhadj, sans registre de commerce, demeurant à la rue Cuba n°3 cité Sleheddine Bouchoucha Bardo Tunis.

III- L'avocat poursuivant :

Maître Naceur Hammamia, Avocat à la cassation, M.F n°783876/A/A/P/000, dont le cabinet est sis au 24, Rue Daghbagi, Tunis 1000.

IV- L'immeuble, de l'adjudication : Il s'agit de l'immeuble dénommé propriété «Marie Louise 34», objet du titre foncier numéro 112353 Tunis sis à la Rue Cuba cité Sleheddine Bouchoucha Le Bardo Tunis qui se situe dans une zone d'habitation où existe un dynamisme commercial Important. L'Immeuble mesure 737m² et se compose d'un terrain renfermant un local principal pour habitation et deux studios, un jardin entièrement clôturé et équipé de l'électricité et de l'eau potable.

* Le local principal : En bon état avec une superficie couverte égale à 175m², il se compose de 06 chambres, une salle de bain, une salle d'eau et un salon- salle à manger.

* Le studio numéro 1 : Il est de coté en entrée indépendante, d'une superficie couverte de 44m², comprenant une construction récente et ancienne, se compose de deux chambres, bloc sanitaire et cuisine en faïence et sol en parterre.

* Le studio numéro 2 : D'une superficie couverte de 36.36 m², se compose de deux chambres, bloc sanitaire d'un toit «kabou» arabe en déclin.

L'origine de propriété de l'immeuble objet des poursuites provient pour les poursuivants et leur frère Abdelaziz des droits de succession issus de leur père feu Mohamed Taher Ben Hédi Belhadj décédé au Bardo le 01/01/2002 selon son acte de décès établi par le juge cantonal de Bardo le 29/3/2006 sous le numéro 971 et de leurs mère feu Saida Bent Ali Ben Sadok Elhabibi décédée au Bardo le 24/12/2004 selon l'acte de décès établi le 18/5/2006 sous le numéro 1002. Les deux actes de décès sont inscrits respectivement au registre foncier Volume 5/06 numéro 632 Tunis le 01/4/2006 et volume 2/09 numéro 5563 Tunis le 30/7/2009. Quant aux parties objet de poursuites citées en premier l'origine de propriété provient de l'achat établi par l'acte sous seing privé du 9/7/2012

enregistré à la recette des finances de Bardo le 10/7/2012 sous le numéro 12103365 (reçu numéro 53677) inscrit au registre foncier volume 1/2012 numéro 12735 Tunis le 21/12/2012.

V- La mise à prix initial :

La mise à prix initiale a été rabaissée par le tribunal de quarante pour cent (40%) est devenue égale à un montant de sept cent vingt quatre mille deux cent trente dinars (724.230d.000), auquel devra s'ajouter les dépenses tarifiées par le tribunal qu'il a déterminé au montant de quatre mille deux cent trente sept dinars 851 millimes (4.237d.851).

Au montant du prix d'ouverture et aux dépenses tarifiées devra s'ajouter les dépenses supplémentaires qui seront déclarées le jour de l'adjudication.

VI- Date, heure et tribunal de l'adjudication :

La vente aura lieu à l'adjudication au plus fort et dernier enchérisseur, devant la chambre des saisies immobilière du tribunal de première instance de Tunis à la salle d'audience destinée à cet effet au siège du dit Tribunal et ce le mardi vingt trois août l'an deux mille vingt deux (23/8/2022) à 9 heures du matin et suivant.

VII- Conditions de la constations de l'immeuble saisi :

1- Tout intéressé peut visiter l'immeuble, à chaque jour du 8h matin à 18h soir, sur les lieux de l'immeuble objet de poursuite, le cahier des charges peut être consulté au greffe de la chambre de saisie immobilière du tribunal de première instance de Tunis, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant, Maître Naceur Hammamia, sis au 24 rue Daghbagi, Tunis et ce pendant les jours et les heures de travail.

- Tout celui qui désir l'achat de l'Immeuble doit mandater un avocat, il doit aussi consigner le tiers (1/3) du prix d'ouverture ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce avant la participation à l'adjudication. Les personnes ayant une nationalité étrangère doivent, en plus, obtenir une autorisation légale conformément à la législation en vigueur.

2022T00836VEPA1

Vente d'un immeuble immatriculé
Suite à une baisse de la mise à prix

Avocat saisissant : Maître Lotfi Dabloun, avocat à la cour de cassation, demeurant à rue Cheikh Fadhel Ben Achour n°3 la nouvelle Soukra, Tunis.

Saisissante : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances, S.A inscrite au registre de commerce sous le n°B196131999, en la personne de son représentant légal résidant à son siège social 52 Avenue Habib Bourguiba, Tunis.

Saisie : La Société Nouvelle d'Impression et Reliure, S.A, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0016892E, en la personne de son représentant légal résidant à son siège social Cité du lycée 6100 Siliana sud, gouvernorat de Siliana.

Titre exécutoire : Commandement valant saisie immobilière signifié par maître Noureddine El Kéfi, huissier notaire à Siliana le 17/2/2022 sous le n°49001.

Inscrit au titre foncier n°13278 Siliana dit «Sinda» le 6/4/2022 (volume Siliana 2022/02 n°461) et ce en exécution de l'arrêt n°88777/88778 rendu par la cour d'appel de Tunis le 16/4/2003.

Immeuble saisi : La totalité de la propriété dite «Sinda», immatriculée à la direction régionale de l'office national de la propriété foncière sous le n°13278 Siliana constituée de la parcelle n°1 se composant d'un terrain sis à la cité de la République connue sous le nom de cité du lycée en zone urbaine de la ville de Siliana, dans une impasse ouvrant sur l'avenue Hassen Ibn Enooman Siliana, entouré aux autres cotés par des bâtiments, d'une superficie de 1341 m². Limité au sud par l'entrepôt de la direction régionale de l'équipement de Siliana, à l'est par le domicile de Rebh Atiaoui et le domicile de Rachida Khammassi, à l'ouest par le domicile de Hamida Chetoui et le domicile de Mohammed Dhifallah, et au nord par l'impasse où se trouve l'entrée principale de l'immeuble. Cet immeuble comprend un bâtiment principal au centre, anciennement utilisé comme imprimerie, sa structure de support en béton, ses murs en briques, sans portes ni fenêtres, non électrifié et sans eau, d'une superficie de 185 m² en mauvais état, et un deuxième bâtiment érigé sur la façade donnant sur l'impasse se composant de 2 anciens locaux en mauvais états d'une superficie de 42 m², dont le toit en béton le sol non carrelé les murs en briques, utilisés actuellement comme poulailler.

Mise à prix : Fixée à deux cent tente trois mille sept cent Dinars (233.700d000), suite à une baisse de 40% de la mise à prix initiale, décidée par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Siliana le 12/7/2022 par une décision préparatoire dans l'affaire n°398 en application de l'article 425 C.P.C.C, frais privilégiés en sus, et qui seront annoncés le jour de l'adjudication.

Tribunal et audience d'adjudication : Chambre des criées du tribunal de première instance de Siliana, le mardi six septembre deux mille vingt deux "6/9/2022" à 9h.

Visite des immeubles : Possible aux horaires administratifs, pour plus d'information, prendre communication du cahier des charges à l'étude de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal.

2022R01879VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117 / 20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Mahdi Khelil, fonctionnaire, résident à Henchir Ayed Korba, titulaire de CIN n° 06282645

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 222.95/64790 parts indivises superficie de 238 mm objet du titre foncier n° 605187 Nabeul dénommé "Rebha 113" Tunis sis à Bni Aaichoun Korba au bord de la route de Tunis sur lesquels est bâtis un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 220 mm en cours de construction contenant un salon, trois chambres à coucher, une cuisine, et une salle de bain, et une véranda et d'un premier étage en cours de construction d'une superficie de 120 mm et un studio très modeste de 80 m m, tout l'immeuble est en cours de construction, le terrain est délimité du nord par l'immeuble des héritiers de marweni, du sud par une rue, de l'est par la route de Tunis de l'ouest par un immeuble.

Mise à prix : 69 .585.508 d après réduction de 40 % frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mercredi 24/8/2022 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R01895VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117 / 20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Hassen Mrabet (débiteur principal), résident à l'avenue Habib Thameur Kelibia, titulaire de CIN n°06288658, sans profession, et Mm Thouraya Mrabet, résidente à l'avenue Habib Bourguiba Kelibia, titulaire de la CIN n°06376823 (caution réelle solidaire et Hypothécaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d' un terrain rectangulaire d'une superficie de 238 mm de l'immeuble dénommé «MONIA 98» objet du titre foncier n°39956 Tunis sis à Kelibia sur lequel est bâtis un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 238 mm contenant un garage et des escaliers amenant au premier étage d'une superficie de 238 mm qui se compose de trois chambres à coucher, deux séjours ; une cuisine, une salle de bain, trois toilettes, trois douches et un espace nu, la maison est construite en béton arme, les escaliers en marbre, les portes en bois très luxueux, les fenêtres en aluminium, le terrain est délimité du nord par l'immeuble de Taib Mrabet, du sud par l'immeuble de Mongia, de l'est et de l'ouest par la rue Habib Bouguatfa.

Mise à prix : (253.233.238) d après réduction de 40 % frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mercredi 24/8/2022 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R01896VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117 / 20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mm Kouther Farah épouse Khelif (débitrice principale), résidente à cité Khelif Manzel Bouzelfa, titulaire de CIN n°01837827 et Mr Taher Khelif, résident à cité Khelif Manzel, titulaire de la CIN n°01622503 (caution réelle solidaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 134,955 parts indivises de la totalité des parts indivises soit 9508 de l'immeuble dénommé «ezzahra 656» objet du titre foncier n°578927 Nabeul qui constitue un terrain agricole situé à Manzel Bouzalfa appartenant à une zone publique irriguée et plantée par des agrumes, le terrain est délimité du sud par la parcelle n°3, du nord par la parcelle n°1, de l'est immeuble objet du titre foncier n°500802 Tunis et de l'ouest par une route agricole.

Mise à prix : (7.835.290) d après réduction de 40 % frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 29/8/2022 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R01897VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société Anonyme, siège social 139 avenue de la Liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi, inscrite au R.C sous le n°B19321997. M.F : 00 2707 P/P/M/000.

Partie saisie : 1) Thouraya Ben Hédi Chaari, femme au foyer, titulaire de la CIN n°05274201. 2) Mohamed Ben Ali Daoud, titulaire de la CIN n°01336956, chauffeur de taxi, domiciliés à route Sidi Mansour km 4 merkez Hadiji, Sfax et à rue Aboukacem Chebbi n°163 Sakiet Ezzit Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain rectangulaire clôturé, située à Sfax, sur la route de Sidi Mansour, km 4 Habbana, sur la route reliant Habbana et Saltaniyeh, Rue Sousse, couloir numéro 2, zone 39, dans un quartier résidentiel qui dispose de toutes les commodités de base et de vie, la propriété est d'une superficie totale d'environ 462 m² sur laquelle est édifiée un studio dans le coin nord ouest et une villa non encore achevée.

- Le studio : il est occupé par les parties saisies, d'une superficie d'environ 40 m², sa construction est en bon état, le plafond fait environ 2,30 m de haut et son sol est en parterre, ses murs sont calcifiés et peints, il comprend un hall muni d'une armoire murale et une fenêtre ouvrant sur le coté Est, une pièce avec un placard mural et une fenêtre qui s'ouvre sur le coté sud, une cuisine dont les murs sont recouverts de céramique et *une salle d'eau, le studio est équipé d'électricité et d'eau potable et il est relié à des canaux de l'ONAS, devant le studio se trouve une passerelle dont le sol est en parterre.

- La villa : elle est en cours d'achèvement dont des parties sont couvertes et d'autres sont sous forme de carcasses. Sa superficie totale est d'environ 210 m², dont 80m² environ sont couvertes avec un sol en, ciment. Sur le coté ouest du terrain est bâtie un bassin (fostkia)

La propriété est limitée du sud par Rekik Jalloul et une entrée commune d'où son accès, du nord par l'entrée d'autrui, de l'Est par Henchi Abdelmajid et de l'ouest par Mtibaa Najeh.

La mise à prix : 120.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 29/8/2022 à 9h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00933VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : 1) Ayedi Mourad, titulaire de la CIN n°01289512, commerce de chaussures, demeurant à la route de Teniour km 7 impasse djmal, n°96 Sfax 3041

2) Habib Ben Khalifa Ayedi, titulaire de la CIN n°01104385, gérant, demeurant à l'avenue de l'environnement n°96 Chihia Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'étage ouvrant sur le coté sud situé dans l'ancienne ville rue «borj ennar» n°70 Sfax, se composant de 3 étages :

Le 1er étage contient un hall, une cuisine, une salle de bain et des escaliers qui mènent au 2ème étage.

Le 2ème étage contient un hall, 2 chambres et des escaliers menant au 3ème étage.

Le 3ème étage contient une seule chambre et une terrasse.

Remarque : La propriété est en mauvais état en raison de la négligence et la porte principale n'est pas fermée et cassée.

La propriété est limitée de l'Est par Bichcha, de l'ouest par Hintati, du sud par le passage de la tour et du nord par la rue borj ennar.

La mise à prix : 24.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 29/8/2022 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2022X00934VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Boukhdhir Najmeddine Avocat

Imm. Entileka 2 Esc «D» Etage 7 Sfax

Téléfax : 74200687

Mobile : 20253109

Le poursuivant : Mahdi Ben Jileni Jridi, ouvrier à SORETRAS, route de Gremda km 13 Awabed Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Boukhdhir Najmeddine, Imm. Entileka 2 Esc «D» Etage 7 Sfax.

Le saisi : Wadii Ben Rouina, travailleur journalier, Av. Habib Bourguiba, Imm Taktak, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Boukhdhir Najmeddine, Avocat, Imm. Entileka 2 Esc «D» Etage 7 Sfax.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie immobilière faite par Maître Hedi Anouar Kammoun huissier notaire sous le n°12963 le 12 Avril 2022 sur la totalité du lieu de résidence sise au croisement des rues Abdallah Ibn Abï Sarah et Abdelmalek Ibn Hechem, cité Ennour route Aéroport km 4 Sfax, sa superficie est de 80 m², ses mesures du Nord-Sud 9,80 mètres et de l'Est-Ouest des deux cotés Nord et Sud 8,20 mètres, ses limites du Nord rue Abdallah Ibn Abi Sarah, de l'Est rue Abdelmalek Ibn Hechem, se compose d'une salon, d'un couloir, de deux chambres, d'une toilette, d'une salle de bain et d'une cuisine équipée d'une armoire intégrée, d'une table aussi intégrée, d'un lave-vaisselle et une marbre et une épicerie louée à Naziha Abdeleoui depuis 2009 d'un montant mensuel de cent trente dinars.

Mise à prix : est fixée à soixante sept milles huit cent dinars (67800.000D) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi 24 août 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax 2, sise zone 3 n°4 rue Ahmed Aloulou auprès de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de vingt deux milles six cent dinars (22 600.000D) par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

2022X00936VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% du prix initial

Suite à une saisie immobilière

Maître Houda Ktait Elleuch

Avocate près la cour de cassation

Cabinet : 3, Rue de Patrice Lumumba, Immeuble Sfax City, 4ème étage, Bureau # 25, Sfax

Créancier poursuivant :

M.Hatem Ben Taoufik Gassara, chauffeur de taxi, demeurant à Route de l'Afrane km 2, impasse El-Manaa, Sfax, élisant domicile en l'étude de son Avocate Maître Houda Ktait Elleuch, sise à 3, Rue de Patrice Lumumba, Immeuble Sfax City-4ème étage, Bureau # 25, Sfax.

Partie saisie :

Madame Alia Bent Sadok Ben Mahmoud Besbes, épouse Adel Gassara : femme au foyer, demeurant à Route El Ain km 1, Bouret El Adhar ou à Route El Ain km 2.5 (à droite en face de l'Ecole primaire El Tahrir), en tant que Débiteur saisi.

Bien immobilier saisi :

Tout le bien immobilier consistant en un terrain nu sis à Route de Mahdia km 13, Sfax, à 2 miles de la route pavée et qui est accessible par la Route de Tunis km 10, Impasse Ghroubi, Sfax. La superficie du bien immobilier est de 1173 m², mesurant de l'est à l'ouest 51 m, du sud et nord 23 m, délimité du coté sud et nord par le reste de la propriété, du coté est par une entrée et du coté ouest par un voisin. Ce bien immobilier est décrit dans le rapport dressé le 22 mars 2022 par l'Expert judiciaire M.Moncef Dammak en vertu de l'ordonnance sur requête numéro 2042/22 enregistrée sous le numéro 318 et rendue par le Tribunal de première instance de Sfax en date du 8 mars 2022.

Montant du prix initial après réduction :

Le prix du bien immobilier saisi est fixé à 35.190.000 dinars (trente-cinq mille et cent quatre-vingt-dix dinars) tel que déterminé par l'Expert judiciaire M.Moncef Dammak auquel s'ajoute les frais de poursuite et de l'adjudication qui seront estimés par le Tribunal et annoncés le jour même de l'adjudication.

Date d'adjudication et tribunal judiciaire de lieu de la vente :

Le bien immobilier décrit ci-dessus sera vendu en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur auprès de la chambre des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax 1, Rue Abou Kacem Chebbi, Bab Bhar et ce le lundi correspondant au 29 août 2022 (29/8/2022) à partir de 9h du matin.

Visite de l'immeuble saisi :

La visite dudit bien peut être effectuée durant les heures administratives, toute la semaine sur les lieux.

NB : Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de vente déposé sous le numéro 5587 auprès du Greffe du Tribunal de première instance de Sfax 1 ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant Maître Houda Ktait Elleuch, sis à 3, Rue de Patrice Lumumba, Immeuble Sfax City-4ème étage, Bureau # 25, Sfax.

2022X00938VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabais de 40%

Partie saisissante : la banque internationale arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Ghazouani Mohamed avocat dont le cabinet est au 08 rue de Kuweit, Lafayette, Tunis.

Partie saisie : 1- Abbes Ben Abdelkader titulaire de la CIN 01625517, coiffeur, demeurant à Soleiman, 16 rue Kerkouene, Nabeul, en sa qualité de débiteur propriétaire.

Avocat poursuivant : Maître Ghazouani Mohamed Avocat à la cour d'appel, sis 08 rue du Kuweit Lafayette, Tunis M.F : PA1127125/T

Immeuble objet de poursuite : le bien objet du titre foncier numéro 540143 Nabeul nommé «Shahdan» dont la superficie est de 405 m², situé à machiekhet soleiman sa délégation,

gouvernorat Nabeul, se trouve à soleiman plage au centre de soleiman ville, dans un lotissement résidentiel qui s'étend le long de la bande littorale et s'ouvre directement sur la route de sidi Salem, la parcelle précitée s'ouvre en face de la route goudronnée avec la disponibilité de tous les réseaux, et elle est entourée d'autres cotés par les bâtiments du quartier et contient un certain nombre d'installations, un entrepôt avec une porte séparée suivie d'une petite porte et d'une autre grande porte pour l'entrée des voitures, une résidence avec un hall de réception, un hait de trois pièces, une cuisine extérieure et un logement au premier étage supérieur, on y accède par un escalier privé et qui contient une salle de réception, un hall, deux chambres, une salle de bain, une suite pour les parents, un dressing et une scie, toutes les commodités de base et économiques sont disponibles, et le quartier dans lequel se trouve le bien est relie à tous les réseaux nécessaires et toutes ses routes sont pavées et entièrement couvertes par le plan d'aménagement urbain, en particulier la zone Utu, désignée pour le résidences et les bâtiments touristiques, Ainsi l'état général des installations construites est bon d'après le fait que leur ameublement sont de grande classe, ainsi que le souci de leur propriétaire d'en prendre soin et leur Entretien périodique.

Mise à prix après rabais : trois cents cinquante milles et cinq cents cinquante dinars outre les frais taxés évalués à trois mille six cents soixante cinq dinars et 227 millimes.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 15/8/2022 à 9h du matin et suivant au tribunal de première instance du Grombalia.

Condition de visite : Peut s'effectuer tout les jours pendant les heures de travail.

2022401947VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°4200 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 19/7/2022, il est décidé la désignation de M. Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse Tél : 99961170) liquidateur de la succession du feu Abdeljélil Bchini qui se compose d'une voiture OPEL SAFIRA immatriculée sous n°116554 RS.

2022S00862VEPA2

Ouverture des procédures de règlement amiable

Monsieur Najib Ben Bachir Ben Mohamed Eljdidi

(Propriétaire de salle des fêtes et salon de thé)

N° 68 Rue 18 Janvier Hammam Sousse - Sousse

RC : A0966782004

MF : 0892215Z

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance Sousse 2 en date du 11/7/2022, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement amiable et une période de contrôle pour une période de 03 mois. Nomination de Mr Laarif Sadok, conciliateur, dont l'adresse est à l'Avenue Yasser Arafet immeuble Jeaim App.3 Sahloul 4054 Sousse, pour examiner et concilier les dettes de monsieur (le demandeur) Najib Ben Bechir Ben Mohamed Eljdidi et ces créanciers en ce qui concerne le mode de remboursement de leurs dettes, dans un délai de trois mois.

2022S00863VEPA2

Ouverture de règlement judiciaire

SOCIETE TOP OLIVA

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

ERRIADH - DJERRA

Numéro d'immatriculation

Au registre de commerce : 0557321F

Identifiant Fiscal : 0557321FPM000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 156319 - 52

Suivant décision du Président du Tribunal de Première Instance de Médenine en date du 13/7/2022 dans l'affaire n°56 se rapportant à la SOCIETE TOP OLIVA, ayant ordonné :

1- La désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Mohamed Ali Gantri, sous la supervision du juge commissaire Monsieur Imed Hamdi, chargé d'élaborer un plan de redressement dans un délai de quatre mois de la date de cette décision et l'inventaire des biens de l'entreprise et sa valorisation avec la présence de son responsable après sa convocation régulièrement et peut recourir le cas échéant à dès spécialistes et la remise d'un rapport préliminaire dans un délai de deux mois de la date de sa désignation dans lequel il expose la situation économique, financière et sociale de l'entreprise ;

2- L'interdiction du demandeur du règlement judiciaire la cession des éléments d'actif de la société ou de les donner en hypothèque qu'après avoir obtenu une autorisation préalable du Président du Tribunal. L'administrateur judiciaire est autorisé à inscrire cette interdiction au registre du commerce et aux titres de propriété ainsi qu'aux autres registres publics;

3- La suspension des procédures d'exécution tendant la récupération des biens ou des créances antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire et ce à l'égard du débiteur ainsi qu'à l'égard de la caution hypothécaire et personnelle, s'il y en est et la suspension des délais de déchéance jusqu'au prononcé d'un jugement à cet égard et la suspension des intérêts des crédits y compris le leasing et les intérêts de retard ;

4- La priorité de règlement est accordée pendant la période d'observation aux dettes nouvelles en relation directe avec le sauvetage de l'entreprise;

5- L'administration judiciaire est appelée à publier cette décision au journal officiel et son inscription au registre de commerce à la charge du demandeur du règlement judiciaire et l'envoi d'une copie de cette décision à la commission de suivi des entreprises économiques;

De ce fait, les créanciers de la société sont invités à procéder à l'inscription de leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire et ce par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

L'administrateur judiciaire Mohamed Ali GANTRI

Avenue 20 mars Immeuble Zitouna 1er étage Bureau n°7 - Zarzis 4170

(Téléphone : 53218 147 / 75 681 466)

Avec la production de tous les justificatifs de la nature de leurs créances et leurs valeurs et éventuellement les sûretés qu'elles renferment et ce dans les délais légaux à partir de la date de publication de cette décision au journal officiel.

2022401915VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BIODEX

Société anonyme

Au capital de 6 258 900 dinars

Registre de commerce : N°B24114682009

Matricule Fiscal : 1109525EAM000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie

CNSS : 254812-90

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODEX SA, sont invités à se réunir en convocation de l'assemblée générale ordinaire pour le 25 août 2022 à 10 heures, à TUNIS MARRIOTT HOTEL au Centre Urbain Nord, Zohra Faiza, Tunis 1082 et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021

4- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021

7- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

2022R01886SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société BIODEX

Société anonyme

Au capital de 6 258 900 dinars

Registre de commerce : N°B24114682009

Matricule Fiscal : 1109525EAM000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie

CNSS : 254812-90

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODEX SA, Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale extraordinaire pour le 25/8/2022 à 10 heures à TUNIS MARRIOTT HOTEL au Centre Urbain Nord, Zohra Faiza, Tunis 1082 et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité de l'activité de la société «BIODEX» conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022R01887SANB3

Convocation

Lipp- Distribution

Société anonyme

Au capital de 21.470.860 DT

Siège social : 28 rue 8601- ZI La Charguia- 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0430038H

Messieurs les actionnaires de la société «Lipp-Distribution SA» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le jeudi 18 août 2022 à 10 heures au siège social.

Ordre du jour :

- Ratification du retard de convocation et tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

- Approbation des états financiers et du rapport d'activité de l'exercice 2021,

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2021,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation du résultat,

- Quitus aux Administrateurs,

- Acceptation de la démission d'un administrateur et quitus,

- Désignation d'un nouvel administrateur,

- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette réunion sont disponibles au siège social dans le délai légal.

2022R01888SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24/8/2022

Société POLYCLINIQUE HAMMAMET

S.A. au capital de 490.000 DT

Siège social : Avenue des Nations Unis - 8050 Hammamet

Identifiant Unique : 385231Z

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 Août 2022 à 14 heures au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration;

2) Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

3) Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2021,

4) Approbation des conventions réglementées;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2021 et

6) Quitus aux administrateurs au titre de 2021 ;

7) Projets futurs et questions diverses.

Les documents nécessaires seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2022R01889SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société TUNISIE CATERING

Société anonyme

Capital de 12000000TND

Siège social : B.P 46- Aéroport Tunis - Carthage 1080 Tunis

Identifiant Unique : 0769281S

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Catering sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 8 septembre 2022 à 10h au siège social de la société Tunisie Catering sis à l'Aéroport Tunis Carthage 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société en application du jugement commercial n°780 du 10/7/2019.

2. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis dans les délais légaux à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société.

Chacun des actionnaires peut se faire représenter.

2022R01910SANB3

2ème Convocation de l'assemblée Générale ordinaire

SERVICOM PREFA SA

Société anonyme

Au capital social 7 500 050 DT

Siège social : LOGT Cité Ennour Ouest Sidi Bouzid

Matricule fiscal : 1406872 D/A/M/000

Les actionnaires de la société SERVICOM PREFA SA ont décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour la 2ème fois le 25 Août 2022 à 11 H au siège de la société SERVICOM 65 rue de l'énergie Charguia 1 - 2035 Tunis pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société pour l'année 2021.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6. Approbation des conventions prévues par l'article 200,205 et 475 du CSC.

7. Recomposition du conseil d'administration.

8. Pouvoir pour formalités.

2022401906SANB3

2ème Convocation de l'assemblée Générale ordinaire

SERVICOM INDUSTRIE SA

Société anonyme

Au capital social 8 150 000 DT

Siège social : 06 Cité dalila 1er étage Jbel Ouset Zaghouan

Matricule fiscal : 1356300QAM000

Les actionnaires de la société Servicom Industrie ont décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour la 2éme fois le 25 Août 2022 à 12H au siège de la société SERVICOM sise à 65 rue de l'énergie II Charguia 1 Tunis pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2021 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

4. Affectation du résultat;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Approbation des conventions prévues par l'article 200, 205 et 475 du CSC;

7. Recomposition du conseil d'administration

8. Pouvoir pour formalités.

2022401907SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

SOCIETE DES CIMENTS DE GABES, «SCG» SA

Société anonyme

Capital social : 23.559.552 Dinars

Siège social : 75, Avenue Kheireddine Pacha - Appartement B.15 - 5ème Etage 1075 Montplaisir - Tunis

I.U : 008232A

Les actionnaires de la SOCIETE DES CIMENTS DE GABES, «SCG» SA sont convoqués par le conseil d'administration du 15 juillet 2022 à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 16/9/2022 à 9 heures au siège social de la société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Réduction du capital social;

2. Modification de l'article 6 des statuts.

2022401909SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2022

ORANGE TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital social de 31.335.600 DT

Siège social : Immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Identifiant unique : N°868024 D

MF : 868024 D/A/M/000

Matricule CNSS : 167964-57

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 22 septembre 2022 à 9H30, au siège de la société sis à l'immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour,- Centre Urbain Nord, 1003 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport de gestion consolidé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des états financiers consolidés clos le 31 décembre 2021 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour Orange Tunisie Groupe;

2- Pouvoirs en vue de formalités.

2022401916SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE

S.A au capital de 20.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis

Identifiant Unique : N°1121936X

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués au siège de la société Assurances Maghrebia sis à l'angle 64 Rue de Palestine / 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis, le vendredi 26 août 2022 à 9h en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Réduction de la valeur nominale de l'action;

2) Augmentation du capital social de la Société

3) Mise à jour des statuts.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi son leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2022401936SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société SANCELLA SA

Société anonyme

Au capital de 18 160 000 DT

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant Unique : 0496781S

Numéro d'affiliation à la CNSS : 141367-38

Messieurs les actionnaires de la Société «SANCELLA SA» sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 12 Août 2022 à 10 heures au siège social de la société sis au 52, Rue 8601, Zone Industrielle de la Charguia, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 17 du statut.

Le document prescrit par la loi et destiné à la présente Assemblée est tenu au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2022401940SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Hédi Ben Ali Ben Ahmed Erraach CIN n°00274636, a perdu son titre de propriété, pour le titre foncier n°21158 Bizerte nommé Raouda sis à Rafraf plage délégation de Ras Djebel gouvernorat de Bizerte suivant déclaration de perte du centre de sûreté nationale d'El Hafsia le 20/7/2022 sous le n°235.

2022T00831DIVD2

Avis au public

En vertu d'une décision Judiciaire emmenant du tribunal de 1ère instance de Bizerte sous le n°383 en date du 15/7/2022 Mme Olfa Ben Sassi est nommée liquidateur de l'héritage de Mr Taher Hamdani et Mme Hbiba Mhadhbi.

2022T00835DIVD2

Perte de Titre Constitutif de Propriétaire

Les héritiers de Monsieur Hassin Ben Mouhamed Arif annoncent la perte du Titre Constitutif n°03/4559 Daté de 16/6/2004 Titre foncier n°11119 à el Mahdia Zone Touristique.

2022R01904DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Selon la loi en vigueur. Mr Wajdi Ben Mohamed Ben Hédi Mhiri, titulaire de la CIN n°06852793 du 31/10/2017 à Jemmel Monastir, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/11161 en date du 22/7/2010, objet du titre foncier n°42930, dénommé «Majed» sis à Masjed Issaa, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale sous n°352 le 16/7/2022.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 22/7/2022.

2022S00864DIVD2

Avis

Madame Henda bent Fathi Salah Ben Ahmed Echarfi avise être propriétaire de la Totalité de l'usufruit d'une parcelle de terre d'une superficie de 497.50 m² la route de Kaied M'hammed km 2 station El Mnif Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Wassim Karoui domicilié à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00929DIVD2

Avis

Mr Slim Ben Habib Ben Tayeb Chaaben informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 528.75 m² sise à route plage Khmara Ksour Essef Mahdia est perdu et qu'il désir avoir une deuxième copie originale les oppositions se présente devant le notaire Ali Ghorbel à Chebba Mahdia au cour de 30 jours de cette publication.

2022X00930DIVD2